

Mme c/
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLICQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

**DECRET N° 045 /PRG/SGG/2002
PORTANT NOMINATION DU PRESIDENT
DU CONSEIL NATIONAL ELECTORAL**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

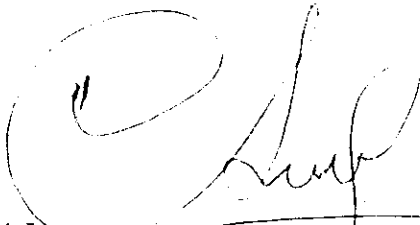
- Vu La Loi Fondamentale
- Vu La Loi N° 91/012 du 23 Décembre 1991 portant Code Electoral
- Vu Le Décret D/98/079 /PRG/SGG du 6 Mai 1998 portant Organisation et Attributions du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
- Vu Le Décret D/99/004/PRG/SGG du 8 mars 1999 portant nomination du Premier Ministre
- Vu Le Décret D/99/077/PRG/SGG du 12 mars 1999 portant nomination des Membres du Gouvernement
- Vu Le Décret D/040/PRG/SGG/2002 du 19 avril 2002 portant création, Attributions, Organisation et Fonctionnement du Conseil National Electoral
- Vu Le Décret N° 044 /PRG/SGG/2002 du 3/05/ 2002 portant nomination des membres du Conseil National Electoral

DECRETE

Article 1er : Docteur Rachid TOURE, Pédiatre est nommé Président du Conseil National Electoral.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Conakry, le 3 MAI 2002


GENERAL LANSANA CONTE